

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 8

Rubrik: Congrès socialiste international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en premier lieu de la différence des intérêts économiques qu'il y a entre les différents groupes dont cette classe est composée. Le contraste trouve sa racine historique dans cette différence fondamentale d'intérêts qui sépare les deux grands partis bourgeois, c'est-à-dire les industriels et les grands propriétaires fonciers, auxquels la petite bourgeoisie cléricale s'est alliée.

Cependant, ce contraste principal tend à disparaître au fur et à mesure que, grâce au développement du capitalisme, le prolétariat devient le danger commun pour tous les exploiteurs, et que, par ce fait, le capital pénètre dans la production agricole, pendant que les propriétaires du terrain participent davantage aux entreprises industrielles. Seulement une controverse nouvelle s'établit entre eux dès qu'il s'agit de s'entendre au sujet de la meilleure méthode pour tenir le prolétariat en échec.

Les partis clérical et conservateur préconisent la méthode de la répression violente, pendant que les partis du progrès préfèrent maintenir les libertés politiques. De ce fait, les vieilles barrières qui séparaient les classes anciennes tombent peu à peu et on trouve les paysans, les gros propriétaires pêle-mêle avec des industriels et des petits-bourgeois tantôt dans un parti, tantôt dans l'autre. Les expressions « conservateur », « libéral », etc. changent de signification. Le parti progressiste ne peut plus se borner à accorder simplement des droits et libertés politiques à la classe ouvrière, il cherche à faire un pas de plus, croyant de supprimer les causes du malaise et du mécontentement de la classe ouvrière en s'attaquant « aux excès » du capitalisme. En opposition avec les dogmes du vieux libéralisme, les partis du progrès de notre époque admettent les réformes par la voie de l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Ce libéralisme nouveau est donc obligé de se montrer *favorable aux réformes et à la démocratie*.

Nous ne trouvons cette transformation des partis politiques bien complète que dans les pays réellement constitutionnels de l'Europe occidentale.

(A suivre.)



Congrès socialiste international.

Résolution formulée par la commission syndicale pour l'empire d'Autriche, sur l'unité syndicale

Le congrès socialiste international de Stuttgart a constaté, dans sa résolution sur les relations entre les partis politiques et les syndicats, que « l'unité de l'organisation syndicale doit être observée dans l'intérêt de la lutte du prolétariat » et, plus loin, la résolution dit : « Le Congrès est de l'avis que le syndicat sera d'autant mieux en état de mener la lutte contre l'exploitation et l'oppression, que son organisation sera plus unifiée. »

Or, l'exécutive du parti social-démocratique tchèque qui est une organisation autonome dans le cadre du parti ouvrier social-démocratique d'Autriche, a décidé en principe que les syndicats d'Autriche, uniformément et internationalement organisés jusqu'à présent, doivent être divisés nationalement, ainsi que le prouvent les résolutions suivantes du parti social-démocratique tchèque :

I. « La conférence du comité du parti ouvrier social-démocratique tchèquo-slave, tenue au Palais du Peuple, à Prague, les 27 et 28 mars 1910, déclara, au sujet de la discussion sur la forme de l'organisation syndicale, principalement ce qui suit :

« . . . Se basant sur les principes fondamentaux de l'Internationale, qui propagent partout et en tout l'égalité absolue des droits, le droit à l'existence et le droit de disposer librement d'eux-mêmes pour les individus aussi bien que pour les peuples entiers, le parti ouvrier social-démocratique tchèquo-slave persiste dans l'affirmation de son droit illimité de décider de toutes ses organisations politiques, syndicales et coopératives, tout en déclarant ne pas vouloir perdre de vue, pas plus dans l'avenir qu'il ne l'a fait dans le passé, la solidarité avec le prolétariat internationalement organisé de toutes les nations du monde nécessaire dans les actions de classe communes.

« L'organisation tchèque ayant été rendue indépendante dans l'intérêt politique, il s'ensuivit comme une conséquence naturelle que l'on revendiquât de rendre l'organisation syndicale également indépendante.

« La social-démocratie tchèque, dont les mouvements politiques et syndical forment en réalité un tout se complétant mutuellement, ne pouvait pas rester divisée en deux parties, dont l'une est dirigée par la centrale tchèque de Prague, et l'autre par la centrale allemande de Vienne. Malgré toute l'unité de programme, le développement et, par conséquent, les nécessités matérielles des prolétariats tchèque et allemand sont tellement différents, qu'une technique et tactique organisatrices et administratives différentes en découlent naturellement. Comme il n'est pas possible de réunir ces intérêts si divers dans des formes d'organisation polyglottes et centralisantes, d'incessantes disputes internes s'ensuivent, créant une méfiance mutuelle qui paralyse la puissance et l'énergie combatives du prolétariat tout entier. »

II. « La conférence nationale des hommes de confiance du parti ouvrier social-démocratique tchèquo-slave de Bohême, tenue à Prague les 15 et 16 mai 1910, salue et approuve entièrement la décision du comité du parti, qui exprime la volonté et le principe qu'une union solide du mouvement syndical avec le parti politique doit être réalisée, ce à quoi l'on arrivera d'autant plus sûrement que le parti ouvrier social-démocratique tchèquo-slave s'appuiera sur ses organisations syndicales autonomes, ainsi que cela est le cas chez les camarades d'autres nations, pays et Etats.

« Il est d'une importance vitale pour notre parti que ce principe devienne le mot d'ordre de notre parti tout entier et de tous nos camarades et que l'on réalise par des actes ce qui est hautement désirable pour le développement et le succès du prolétariat organisé tchèque.

« La conférence est convaincue que l'Internationale mondiale, à laquelle la social-démocratie tchèquo-slave est intimement attachée, sera d'autant plus forte que ses éléments nationaux seront plus forts, et de même l'internationale d'Autriche sera plus puissante quand la classe ouvrière de toutes les nations pourra s'appuyer sur ses organisations politiques et syndicales indépendantes et unies.

« C'est dans ce sens que nous voudrions voir agir les camarades et les organisations ; c'est cet esprit que nous voudrions voir animer le prolétariat tchèque tout entier ! »

Conformément à ces décisions, des organisations syndicales nationales séparatistes ont réellement été fondées dans toute une série d'industries, avec le résultat que les forces syndicales ont été éparpillées, que la division des organisations a été introduite au sein même des diverses entreprises industrielles, ce qui a causé un tort grave à l'unité de l'organisation et amené une diminution de la puissance des organisations syndicales en Autriche.

Vu cet état de choses, la Commission syndicale pour l'empire d'Autriche propose :

« Que le bureau socialiste international renouvelle sa résolution de Stuttgart sur les relations entre le parti politique et les syndicats, spécialement en ce qui concerne l'affirmation que l'unité de l'organisation syndicale doit être observée dans chaque Etat et constitue une condition essentielle du succès de la lutte contre l'exploitation et l'oppression.

« Le congrès déclare, en outre, que toute tentative de morceler des syndicats internationalement unis en parties nationalement séparatistes, va à l'encontre de l'intention de cette résolution du congrès socialiste international. »



Mouvement syndical international

Allemagne

Un grand conflit économique menace l'industrie allemande de la construction des navires.

Les travailleurs de cette industrie qui sont groupés dans les centrales des *Métallurgistes, Travailleurs du bois, Forgerons, Chaudronniers, Machinistes et Chauffeurs, Charpentiers en construction navale, Peintres et Emailleurs*, ainsi que dans l'organisation des *Ouvriers de fabrique et manœuvres*, ont adressé au Syndicat des Maîtres de Chantiers (Constructeurs de navires et Constructeurs de machines) des propositions tendant au relèvement de leurs conditions de travail, en exprimant le vœu de voir des négociations être entamées sur la base de ces propositions avec l'organisation des employeurs.

Les revendications ouvrières comprennent : réduction de la journée de travail portée de $9\frac{1}{2}$ à 9 heures, réglementation du travail au tarif, égalisation des salaires initiaux, augmentation des salaires existants et extension des droits des représentations ouvrières dans ces entreprises.

Quoiqu'il dût paraître élémentaire de voir l'organisation patronale adhérer à la proposition de négociation, on s'aperçut rapidement que la majorité des employeurs était d'un autre avis.

Dans une réunion qui fut tenue le 25 juillet passé, les propositions ouvrières furent rejetées et c'est tout au plus si une certaine tendance se manifesta pour exposer aux travailleurs, en présence d'une délégation des organisations intéressées, les raisons de ce rejet. Comme raisons on invoqua que toutes les nouvelles commandes avaient dû être acceptées à des prix inférieurs et que, conséquemment, il fallait plutôt s'attendre à voir les salaires être diminués qu'augmentés. La prestation de 57 heures et particulièrement celle de 56 heures par semaine n'aurait pas démontré que, comparativement à la situation antérieure, l'effet utile se fut accrû proportionnellement, constatation qui devait avoir pour résultat d'écartier la question d'une nouvelle diminution de la journée de travail. Quant aux autres desiderata ouvriers, il ne peut y être fait droit sans nuire à la bonne harmonie entre les travailleurs et les maîtres de chantiers, ainsi qu'à celle qui doit exister entre les différentes branches de travail — autrement dit entre les ouvriers et les chefs de brigade.

Ces raisons ne sont naturellement qu'apparentes.

Que les employeurs se préparent à une grande lutte, c'est ce qui ressort du fait qu'ils essaient de disposer en leur faveur la presse capitaliste et qu'au moyen d'annonces répandues dans les journaux étrangers ils cherchent à recruter des travailleurs pour leurs chantiers.

Si le conflit s'étend à tous les chantiers maritimes, 30,000 travailleurs (finisseurs, tourneurs, forgerons, constructeurs, etc., etc.) se trouveront en un rien de temps sur le pavé. Parmi les villes pour lesquelles l'embauchage doit être refusé à tout prix, citons : Brême, Bremerhafen, Geestemünde, Vegesack, Fieburg, Kiel, Hambourg, Lübeck, Bostock et Stettin.

* * *

A la suite de la réponse des constructeurs de navires de Hambourg, le travail fut arrêté dans plusieurs chantiers. Au moins 15,000 ouvriers chôment. La grève s'étend jusqu'à Brême, car le syndicat de cette dernière ville vota la grève jeudi 11 août.

Déjà on décida, afin de pouvoir résister le plus longtemps possible, d'envoyer les grévistes célibataires dans les autres régions du pays, pour y chercher de l'occupation dans d'autres industries. Il s'agit donc ici d'une lutte qui sera sans doute très longue et très opiniâtre.

Les confectionneurs de New-York.

Les ouvriers et ouvrières dans la confection de manteaux ont abandonné, à New-York, le travail au nombre de 65,000. Le nombre des patrons confectionnaires dans cette branche est de 2000, mais la plupart d'entre eux sont des petits exploitants, intermédiaires ou agents n'ayant pas ou très peu d'ouvriers. Le nombre des grands entrepreneurs ou fabricants est seulement de 150. Plusieurs d'entre eux ont déclaré, dès le premier jour de la grève, accepter les revendications ouvrières visant une diminution de la journée de travail et une augmentation des salaires.

L'élan unanime avec lequel les ouvriers et ouvrières se sont mis en grève a provoqué l'enthousiasme de toute la population ouvrière.

Le prochain congrès des trade-unions britanniques.

Au congrès annuel des Unions syndicales (trade-unions) anglaises, qui se tiendra cette année à Sheffield, le 12 septembre et jours suivants, seront discutées non moins de 96 résolutions. Une partie de ces résolutions traite de l'unification des organisations ouvrières. Leur tendance générale est vers l'union du Parti du Travail (Labour Party, parti politique comme l'on sait), le «Trade-Unions Congress», qui réunit tous les ans le presque ensemble des unions syndicales anglaises et la General Federation of Trade-Unions, laquelle englobe la partie de ces Unions qui est affiliée au Secretariat international de Berlin.

Une résolution importante se prononce contre les coalitions des Compagnies de chemins de fer. La journée de huit heures est l'objet de résolutions proposées par quatre différentes organisations, tandis qu'il y a des résolutions spéciales présentées en faveur des boulanger, des ouvriers aux hauts-fourneaux et des cheminots. Les objections des syndiqués de différentes catégories contre les bureaux de placement (Labour Exchanges), introduits par la législation, ont de même donné lieu à un certain nombre de résolutions.

L'exploitation par le travail à domicile en Belgique.

Sait-on à quel prix le fabricant local cède un éventail de Malines au négociant bruxellois ? Au prix de fr. 80.50,